

# Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 2022-2023

*Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick  
1350, rue Regent, bureau 223, 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2G6*

*506-453-6655*

# Message du président

---

Chers membres et parties prenantes du Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick,

J'ai l'honneur de vous présenter notre rapport annuel 2022-2023. Cette année a été une année charnière pour nous. Elle marque en effet 25 années au service de l'étude, de l'éducation, de la restauration et de l'amélioration de la flore et de la faune de cette grande province qui est la nôtre.

Voici un aperçu de nos réalisations au cours des 25 dernières années :

- 3 596 demandes ont été traitées pour un montant total de 62,5 millions de dollars.
- Parmi celles-ci, 2 628 (73,1 %) ont été approuvées pour un financement de 25,4 millions de dollars.
- Au total, 249 organisations différentes ont demandé un financement.
- 15 765 bénévoles ont participé à des projets totalisant quelque 11 925 semaines de service.
- 163 personnes, toutes nommées par le ministre, ont siégé au Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick.
- Plus de 58 000 heures de bénévolat ont été effectuées par les membres du Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le soutien des chasseurs, des pêcheurs à la ligne et des trappeurs qui achètent des permis et d'autres personnes soucieuses de la protection de la nature qui achètent des plaques de conservation.

Nous sommes également reconnaissants du dévouement et de l'ingéniosité des nombreuses universités et organisations qui ont soumis des propositions.

Nous tenons également à souligner le rôle joué par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) et le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), qui ont formulé des commentaires sur les projets soumis.

Je tiens également à souligner la contribution sans relâche des membres bénévoles du Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick qui ont examiné minutieusement les nombreuses soumissions de projets.

Je tiens tout particulièrement à remercier nos deux employés exceptionnels qui jouent un rôle essentiel à la cohésion de l'organisation en s'occupant de toute l'administration et de la logistique.

Nous sommes fiers des nombreux avantages que ces projets ont apportés à la faune et à la flore du Nouveau-Brunswick et nous nous réjouissons à l'avance des nombreuses années fructueuses qui s'annoncent.



Paul Daigle, président

## Mandat

---

En 1997, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé une organisation non gouvernementale pour promouvoir la conservation de la faune dans la province du Nouveau-Brunswick, appelée le Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick (le Fonds). Le Fonds est géré par le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick (le Conseil).

Le mandat du Conseil est le suivant :

- a) fournir des conseils et formuler des recommandations au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sur les questions relatives à la conservation, à la protection ou à l'amélioration des populations d'espèces fauniques ou de l'habitat du poisson ou d'une autre espèce faunique;
- b) rechercher des financements pour le Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick;
- c) formuler des recommandations au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour les paiements du Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick.

## Membres du Conseil

---

Le Conseil est un groupe dévoué de 17 bénévoles qui représentent des groupes de chasseurs, de pêcheurs à la ligne, de trappeurs, d'Autochtones, de naturalistes et de défenseurs de l'environnement.

Le Conseil était composé des membres suivants au 31 mars 2023 :

1. Paul Daigle, président – représentant le grand public
2. Joshua Kurek, vice-président – représentant le milieu universitaire
3. Jean-Luc Boudreau, membre – représentant le grand public
4. Roberta Clowater, membre – représentant le grand public
5. Kevin Davidson, membre – représentant le Conseil du saumon du Nouveau-Brunswick
6. Chris Fader, membre – représentant le grand public
7. Amy Gallan, membre – représentant les pourvoyeurs du Nouveau-Brunswick
8. David Greene, membre – représentant le grand public
9. Sonya Hinds, membre – représentant Nature NB
10. Charles LeBlanc, membre – représentant la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick
11. Anne Marie Leger, membre – représentant Nature NB
12. Jeff Levesque, membre – représentant le grand public
13. Debby Peck, membre – représentant Nature NB
14. Nancy Perry, membre – représentant le grand public
15. Keith Sealy, membre – représentant le grand public
16. Darrell Warren, membre – représentant NB Trappers
17. Siègne vacant pour les Premières Nations

## Comités et sous-comités

---

**Comité des finances** : Ce sous-comité est chargé de superviser la gestion financière du Fonds. Son mandat comprend :

- veiller à ce que les politiques et procédures financières de l'organisation soient conformes aux lois et réglementations en vigueur;
- examiner et approuver le budget annuel et les rapports financiers de l'organisation;

- recommander au Conseil le montant du financement disponible pour la distribution lors de nos cycles de soumission de projets en mai et en décembre.

Les membres pour 2022-2023 étaient : Amy Gallan, Kevin Davidson, Josh Kurek et Sonya Hinds.

**Comité des demandes et des lignes directrices :** Ce sous-comité est chargé de veiller à ce que des lignes directrices claires et concises soient mises à la disposition des demandeurs.

Les membres pour 2022-2023 étaient : Jean-Luc Boudreau, David Greene, Darrell Warren, Chris Fader, Anne Marie Leger et Debby Peck.

**Comité de marketing et de promotion :** Ce sous-comité est chargé de promouvoir le rôle et le mandat du Fonds en fiducie pour la faune et de trouver des moyens de promouvoir la vente de plaques de conservation.

Les membres pour 2022-2023 étaient : Roberta Clowater, Nancy Perry, Charles LeBlanc, Jeff Levesque et Keith Sealy.

## Législation, politiques et règlements administratifs

---

Le Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick et le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick tirent leur autorité du Règlement 2002-6, le *Règlement sur le fonds en fiducie pour la faune et le conseil de la faune* pris en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune*, ainsi que de la directive suivante :

**Directive sur les conflits d'intérêts :** Cette directive décrit les attentes du Conseil en matière de conflits d'intérêts et fournit des lignes directrices pour la divulgation, la gestion et le traitement des conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent. Elle exige également des membres du Conseil qu'ils divulguent tout conflit d'intérêts potentiel et qu'ils se refusent de la prise de décision lorsque cela est nécessaire.

## Activités et paramètres (indicateurs de rendement clés [IRC])

---

Période	Nombre de projets	Valeur
<b>Mai 2022</b>		
Projets soumis et montant demandé	55	699 789 \$
Projets financés	44	363 370 \$
<b>Décembre 2022</b>		
Projets soumis et montant demandé	81	1 156 336 \$
Projets financés	64	673 180 \$
<b>Depuis la création (1997)</b>		
Projets soumis et montant demandé	3 596	62 548 247 \$
Projets financés	2 628	25 447 194 \$

Le Fonds reçoit des demandes de financement deux fois par année : le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> décembre. Ces demandes sont transmises au personnel du MRNDE et du MPO pour examen et commentaires. Les membres du Conseil évaluent ensuite chaque demande (le directeur du Poisson et de la Faune du MRNDE est membre d'office) et transmettent les recommandations de financement au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour approbation.

## Renseignements financiers

**Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick**  
**État des recettes, des dépenses et de l'excédent accumulé**  
**Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**  
 (avec chiffres comparatifs pour l'année précédente)

	<b>Budget 2022-2023</b>	<b>Chiffres réels 2022-2023</b>	<b>Chiffres réels 2021-2022</b>
<b>Recettes</b>			
Permis de chasse	517 950 \$	547 195 \$	509 083 \$
Plaques de conservation	425 000	439 098	418 481
Permis de pêche	305 000	303 984	302 285
Intérêts (note 1)	2 500	45 266	2 041
Autre	500	10 059	5 950
<b>Total des recettes</b>	<b>1 250 950 \$</b>	<b>1 345 602 \$</b>	<b>1 237 840 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Paievements de projet	915 650 \$	941 948 \$	878 755 \$
Traitements (note 2)	191 800	185 779	212 630
Déplacements (note 3)	40 000	41 951	30 915
Services et fournitures de bureau (note 4)	42 500	31 809	39 685
25 <sup>e</sup> anniversaire (note 5)	21 000	15 106	17 017
Promotion	25 000	11 740	13 368
Programme de formation à la chasse	15 000	8 630	8 510
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 250 950 \$</b>	<b>1 236 963 \$</b>	<b>1 200 880 \$</b>
<b>Excédent pour l'exercice</b>		<b>108 639 \$</b>	<b>36 960 \$</b>
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>		<b>1 552 544 \$</b>	<b>1 515 584 \$</b>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>		<b>1 661 183 \$</b>	<b>1 552 544 \$</b>
<b>Engagements relatifs à des projets, fin de l'exercice (note 6)</b>		<b>1 018 600 \$</b>	<b>954 077 \$</b>

Notes relatives aux états financiers :

1. Le taux d'intérêt payé sur le solde de fonds est basé sur le taux payé sur les bons du Trésor à 91 jours du gouvernement du Canada vendus le jour précédant le début de chaque trimestre et est calculé par la Direction des services financiers du MRNDE. Ce taux a considérablement augmenté pour l'exercice 2022-2023.
2. Les traitements comprennent les coûts liés aux salaires de deux employés, le directeur général et l'adjoint administratif.
3. Les frais de déplacement comprennent les frais de déplacement du personnel et les frais de réunion des membres du Conseil.
4. Les services et fournitures de bureau comprennent le coût des fournitures de bureau, de l'équipement, de la traduction, de l'impression, du loyer, etc., nécessaires au fonctionnement du bureau.
5. Le 25<sup>e</sup> anniversaire comprend les coûts liés à la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Fonds en 2022.
6. À la fin de l'exercice en cours, on prévoyait un montant de 1 018 600 \$ pour les projets approuvés (954 077 \$ au 31 mars 2022). Bien que le financement de ces projets soit approuvé, certains critères devaient être remplis par les promoteurs des projets avant que les fonds puissent être débloqués.

## Dotation en personnel

---

*Directeur général* : responsable de la gestion et de la direction générales du Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick; responsable de la gestion des finances du Fonds, y compris l'élaboration et le suivi du budget, les rapports financiers et la préparation des vérifications; responsable de la gestion des fonctions de ressources humaines du Fonds, y compris le recrutement, les relations avec les employés et la gestion du rendement; responsable de la communication avec le gouvernement et les promoteurs de projets.

*Adjoint administratif* : responsable de la vérification des demandes de remboursement des projets, de la logistique des réunions, de la préparation des documents et de la tenue des dossiers.

Les activités administratives sont supervisées par nos deux employés, avec le soutien administratif de la Direction des services financiers du MRNDE. Des conseils techniques et opérationnels sont également fournis par la Direction du poisson et de la faune du MRNDE.